

## Compte rendu de la réunion du Conseil de Développement Durable « EVALUATION DE L'AGENDA 21 »



**Présents :** M. VINTENAT Jean-Michel – Adjoint au Maire, Mme LAMBARD - Cabanetos Menuiserie – CAPEB85, Mme GUILLE Delphine - Lez'Art Menestrel, Jean-Paul LOUINEAU – Alliance Soleil, M. DAVID Gaëtan - DGAEDD, M. BRELET Yvon - Restos du Cœur, Mme Simonnet Marie Françoise - CPNS, M. PIRAUD Antoine – Service développement durable,  
**Intervenant :** M. POISSON Pascal - SCIC LES 7 VENTS

**Le 19 décembre 2012**

### 1. Introduction

M. VINTENAT rappelle les phases finales d'adoption du programme d'actions de l'Agenda 21 et souligne l'implication des services, notamment du service développement durable.

Il indique que la sollicitation du CDD intervient donc après la validation du programme d'actions en mars 2012.

Il indique que la préparation de l'organisation de l'évaluation de l'Agenda 21 a été réalisée par les services avec le concours d'un bureau d'études pour un accompagnement dans ce processus d'évaluation.

Intervient donc à ce stade un questionnement sur : Quelle évolution pour l'Agenda 21 et le rôle et l'organisation du CDD dans cette période de mise en œuvre du plan d'actions et de l'évaluation des actions ?

### 2. Présentation de l'évaluation

M. POISSON rappelle que l'objectif du système de suivi et d'évaluation est de faciliter la mise en œuvre du programme d'actions et de mettre en place une démarche d'amélioration continue.

L'animation d'un système de suivi et d'évaluation permet de conserver la mobilisation des services, des partenaires et des citoyens autour de la démarche Agenda 21.

Le suivi permet de corriger, d'améliorer ou de prolonger le programme d'actions.

Un Agenda 21 est un outil pérenne et évolutif, qui s'inscrit dans une démarche sur le long terme et non un simple programme d'actions.

Le système de suivi et d'évaluation est donc proche du fonctionnement d'un système de management. Il reposera sur un travail interne avec le CSI (Comité de Suivi Interne) et d'autre part le CDD

Il présente ensuite le phasage et les objectifs:

- 1ère étape : Réunion de présentation du processus d'évaluation avec le CSI : présenter

les différents aspects de l'évaluation ainsi que l'outil d'évaluation Eval'DD.

- 2ème étape : Formation évaluation (1ère réunion de travail du CDD) : Présenter aux membres du comité de suivi dans la méthode Eval 'DD, l'outil et les indicateurs au cours d'une réunion d'information.
- 3ème étape: Adaptation de l'outil Eval DD (2ème réunion de travail avec le CSI : tester la matrice Eval' DD afin de l'adapter au projet AG 21 SHDR : modification ou ajout de questions ou d'indicateurs et d'unités de mesure.
- 4ème étape : Choix des indicateurs (2ème réunion de travail du CDD) Définition des indicateurs avec ceux qui auront la charge du suivi et de l'évaluation afin qu'ils ciblent les indicateurs qu'il conviendra de retenir.

Ce processus se déroulera entre avril et décembre 2013.

M. POISSON présente ensuite **l'Outil Eval DD** :

La méthode intègre les 2 niveaux d'évaluation le premier appelé : **opérationnalité** au sens de l'analyse des conditions de réalisation et de mise en œuvre d'un projet et des impacts de celui-ci par rapport aux objectifs visés et le second la **durabilité** au sens de l'analyse des actions sous l'angle de leur inscription dans une démarche de développement durable c'est à dire soutenable pour l'environnement, équitable socialement, viable et pérenne économiquement.

Quelles actions évaluer : On peut évaluer que les actions déjà engagées et sur lesquelles on peut avoir du recul sur leurs impacts. Par contre en termes de suivi du plan d'actions, il est important de justifier pourquoi une action est soit :

- En projet
- A l'étude
- Initiée
- En cours de réalisation
- Réalisée

### 3. Echanges

Il s'ensuit un échange avec les participants :

Sur le manque de participation à cette réunion des élus hilairois : Les élus du CDD ne sont pas présents hormis M. VINTENAT. M. BAUD, Mme DAUGAN, Mme LE ROUX et M. SADRANT s'excusent de ne pouvoir être présents en raison du chevauchement avec la remise officielle, par le GRM de Vendée, des 130 fiches matriculaires des Hilairois « Morts pour la France » lors de la Grande Guerre.

Faut-il former les participants du CDD à l'évaluation ?

Le service développement durable aura la charge de la gestion du logiciel Eval'DD présenté lors de cette réunion mais la participation des membres du CDD est utile car elle apporte un regard extérieur indispensable à l'évaluation.

M. VINTENAT rappelle que la municipalité conforte son intérêt pour la continuité du CDD sur l'évaluation de l'Agenda 21 afin de pouvoir avoir un regard critique et objectif sur les avancées des actions.

Mme LAMBARD trouve que l'Agenda 21 manque de clarté auprès de la population. Elle estime que d'autres villes font moins mais communique mieux.

Peut-être faudrait-il définir quelques actions à mettre en avant pour chaque grande thématique : tri, énergie... et définir une communication adaptée – le document présenté en fin de réunion répond en partie à ce questionnement.

Elle ajoute que les membres du CDD extérieurs à la ville ne sont pas « experts » du développement durable.

Le service développement durable précise que le développement durable a pour principe la participation et l'implication des acteurs du territoire et que chacun des membres du CDD a une vision du territoire et de ses priorités. Enfin chacun d'entre eux représente une association ou une entreprise qui fait référence sur notre territoire sur les trois domaines du développement durable : environnement, social et économie.

#### 4. Présentation du tableau de bord

MM. PIRAUD et DAVID présentent ensuite le tableau de bord de suivi des actions de l'Agenda 21. Un code couleur est proposé afin d'identifier facilement l'état d'avancement des actions. Il est signalé que plusieurs actions évoluent, ce qui sera précisé et adapté sur les fiches actions. Par exemple le « diagnostic social territorial » énoncé dans la fiche n°4 évoluerait vers un diagnostic plus spécifique vers les personnes âgées avec l'EPHAD.

Il est soulevé par les associations que pour certaines actions la communication sera très importante pour leur succès. D'ailleurs l'action n°1 « accès au logement pour les jeunes ménages » en est le cas. Mme GUILLE, hilairoise et représentant l'association Lez'Art Menestrel avoue son étonnement de voir se faire des lotissements avec des logements réservés sans que l'information soit communiquée. Elle-même cherchait un logement avec son conjoint et n'a pas réussi obtenir d'information à ce sujet. Exemple pour le futur lotissement de la Fradinière en préparation.

Concernant l'action n°5 « Maison des Associations », il est demandé de réfléchir aux accès du public au site. Ainsi le chemin d'accès en terre se dégrade de façon importante. Peu ou pas de parking présents sur le site alors que situé en plein forêt venir sur le site serait l'occasion de promenade vélo. Enfin, il est signalé le manque d'éclairage de ce chemin d'accès, situé en forêt et donc en espace naturel. Aucun éclairage routier ne sera donc prévu. Cependant une réflexion sur la mise en place d'un balisage du chemin peut être menée avec l'ONF.

Cette dernière thématique de l'éclairage public serait abordée lors d'une future conférence-débat 2013, suite aux préconisations du Schéma Directeur d'Aménagement Lumière qui est en cours de réalisation avec le SYDEV.

Le service développement durable ajoute que l'évaluation se fondera sur de nombreux indicateurs chiffrés sur lesquels les services municipaux (re)travaillent actuellement et qui sont

actuellement au nombre de 135. Ils doivent être suivis par les services référents de la ville puis centralisés ensuite par le service développement durable. Ils seront ensuite présentés chaque année au CDD.

Il est proposé enfin au CDD de se positionner sur les questions suivantes :

- Les actions peuvent-elles évoluer : oui, il faudra cependant conserver une trace de l'action initial par exemple par un avant/après
- Ouvre-t-on le CDD à d'autres participants habitants et/ou structures ? oui. Il pourrait être proposé :
  - o un habitant pour chaque quartier hilairois (à définir)
  - o des partenaires des actions
  - o 2 représentants du Conseil des Sages (à préciser avec Mme DAUGAN)

Les membres du CDD demandent à la ville si un espace privé de discussion pourrait être ouvert/proposé afin de communiquer entre membres du CDD ? Le service développement durable doit étudier ce qui pourrait être proposé.

Il est présenté enfin le document de communication Agenda 21 Hilairois et qui sera présenté lors des vœux du Maire à la population.

Les membres du CDD reviennent sur la communication et demandent à ce qu'elle soit mieux organisée et de façon plus régulière. Le service DD a proposé au service communication de « labelliser » les actions Agenda 21 avec le logo à appliquer dans la présentation faite dans le magazine. Une rubrique spéciale de l'Agenda 21 pourrait être créée (comme de 2006 à 2009) avec un zoom sur une action par magazine minimum.

Fin de la réunion à 20H00

